

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :  
28 juin 2019

Date d'affichage :  
11 juillet 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 4 juillet le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SANNAT, MM. VERMOREL, ZICOLA.

**ABSENTS :**

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Agnès MOLLON*

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL*

Mme Emilie LARIEU, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Jacques LAMY*

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : François PRADEAU**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 JUILLET 2019**

**QUESTION N° 23**

**OBJET : Financement des réseaux d'aides spécialisées pour les élèves en difficultés de la circonscription de l'Education Nationale Riom Limagne**

**RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL**

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui se sont réunies le 19 juin 2019.**

Afin d'harmoniser le financement du Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés (RASED), l'Education Nationale sollicite la Commune de Riom pour être structure porteuse et gestionnaire des budgets de fonctionnement dus par les communes de la circonscription Riom Limagne (qui comprend 3 RASED : un à Volvic, un à Aigueperse et un à Riom).

Sur sollicitation de l'Inspection de l'Education Nationale qui gèrera les demandes des enseignants spécialisés, puis le stock de matériel et équipement achetés, en fonction des besoins, les communes devront contribuer à hauteur de 1 euro par enfant scolarisé sur leur commune. 32 communes sont concernées sur le territoire de la circonscription Riom Limagne.

La Commune de Riom serait chargée par convention de récupérer les contributions de chaque commune (calcul effectué par l'IEN chaque année sur la base des effectifs de l'année scolaire en cours) et de les tenir à disposition de l'IEN. Un comité de pilotage et un comité technique seront réunis une à deux fois par année pour évaluer les besoins et indiquer à la Commune de Riom les sommes à inscrire en dépense et en recette à son propre budget en section de fonctionnement ou d'investissement. Le matériel acheté et sa maintenance seront sous la responsabilité de la Commune dans laquelle il sera affecté. Les sommes dépensées ne le seront que dans la limite des sommes récoltées.

Il convient de mettre en place une convention reprenant les éléments suivants :

- Riom mobilise le budget récolté auprès des Communes de Champs, Davayat, Jozerand, Marcillat, Montcel, Saint Quintin sur Sioule par la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge,

# COMMUNE DE RIOM

---

- Riom mobilise le budget récolté auprès des Communes de Aigueperse, Artonne, Effiat, Montpensier, Saint Agoulin, Saint Clément de Régnat, Saint Genes de Retz, Thuret, Vensat par la Commune d'Aigueperse,
- Riom mobilise le budget dû par la Commune de Chateaugay,
- Riom récolte les sommes dues par les Communes de Chambaron sur Morge, Chappes, Clerlande, Ennezat, Enval, Le Cheix sur Morge, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Pessat Villeneuve, Sayat/Argnat, Saint Beauzire, Volvic/Moulet Marcenat et elle-même,
- Riom met à disposition de l'Inspection de l'Education Nationale le budget global.

## **Le Conseil Municipal est invité à :**

- **autoriser la Commune de Riom à être structure porteuse et gestionnaire des budgets de fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés dus par les communes de la circonscription de l'Education Nationale Riom Limagne,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions afférentes avec les structures intercommunales et communales précitées.**

## **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 4 juillet 2019**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**